



**PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 7 NOVEMBRE 2013 / IX**

Le 7 novembre 2013, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de Dieuze à 20 h 00 sous la présidence de M. Fernand LORMANT, maire.

Etaient présents : M. François – Mme Simon – M. Benoist – Mme Herbin, adjoints – MM. Bréhat – Nasse – Mme Matthias – MM. Collingro - Tonnellier – Mme Mouchot – MM. Esselin – Creutz - Mmes Lonardi – Scherrer - M. Prouvé – Mmes Masson - Bau - M. Romain.

Absents : M. Rechenmann - Mme Henry

Excusées : Mmes Boldizar – Visciglia

M. Creutz a quitté la séance à la fin du point n° 13/IX/98

Mme Obellianne DP à Mme Matthias – M. Wagner DP à M. Nasse – Mme Manzi DP à Mme Bau – Mme Kruszynski DP à Mme Lonardi.



**Communications :**

M. Fernand LORMANT présente à l'assemblée M. Frédéric JUND, futur directeur général des services de la mairie qui remplacera M. Philippe MORAND qui a demandé sa mutation à la Communauté de Communes des Deux Sarre et lui souhaite la bienvenue. Il prendra officiellement ses fonctions le 19 décembre 2013. M. MORAND assure le relais avec M. JUND. Ils sont présents en mairie les lundis et le vendredi pour M. JUND. Il leur souhaite beaucoup de réussite dans leurs nouvelles fonctions.

Après cette présentation, le président donne la parole à M. Jacques FABBRI, architecte oeuvrant pour la réhabilitation des Salines Royales présent ce soir pour donner des explications sur les différents enduits pouvant être utilisés sur la façade extérieure et sur les murs intérieurs du bâtiment « La Délivrance ».

M. Jacques FABBRI explique que la grande particularité du bâtiment de la Délivrance repose sur les teneurs en sel dont les murs sont gorgés en raison de l'utilisation bien connue du bâtiment. Cela n'est pas sans poser de problèmes pour le traitement des murs malgré les essais de crépis réalisés en 2000 avec différents produits pour tester leur tenue respective.

Concernant l'habillage intérieur, un simple jointement à la chaux conviendra et permettra de garder l'aspect des murs en pierre.

Concernant l'habillage extérieur, il propose, malgré les essais, de retenir le crépi qui a le mieux tenu malgré l'aspect moyen au bout de plusieurs années. Ce crépi tient malgré tout bien plus d'une dizaine d'années. Ce crépi contribuera au dé-salage des murs. Au bout de 15 ans, le crépi sera toujours là mais avec des auréoles.

La proposition d'un bardage bois est faite. Mais cela est impossible en raison des pierres de taille qui ne doivent pas être recouvertes.

Dans ces conditions, aucune entreprise ne donnera une garantie décennale. L'enduit porterait alors sur les pignons uniquement.

Suite à cette intervention, le président communique à l'assemblée :

- Vendredi 27 septembre 2013, le CFIM a fêté la Saint-Michel et pour la circonstance, après le cross régimentaire, la chapelle du régiment a été ouverte pour la première fois depuis l'arrivée du CFIM pour une messe. Il tient à remercier le Lieutenant-Colonel Dominique DEMANGE pour cette heureuse initiative.
- Dimanche 29 septembre 2013 a eu lieu la Saint-Michel organisée par l'Amicale des Anciens du 13, en présence du Général de Division Georges LEBEL, nouveau président de cette amicale. Le Général de Division Georges LEBEL a été chef de corps du 13<sup>e</sup> R.D.P. de septembre 1995 à septembre 1997.
- Mardi 1<sup>er</sup> octobre 2013, il a rencontré au CFIM le Général RIBEYROL, Gouverneur Militaire, qui lui a dit beaucoup de bien du CFIM de Dieuze.
- Mercredi 2 octobre 2013, il a reçu un courrier de M. le Préfet en date du 30 septembre 2013 annonçant que suite à la note technique de la commune envoyée le 10 septembre 2013 relative aux projets d'utilisation des bâtiments « cercle des officiers » et « cercle mixte de garnison » cessibles par l'Etat à l'euro symbolique dans le cadre de l'article 67 de la loi n° 2008-1425 du 27 décembre 2008 de finances pour 2009, ces projets de reconversion s'inscrivent dans les objectifs du CRSD de Dieuze, à savoir la redynamisation économique et l'amélioration de l'attractivité de la ville. Cette note technique a été transmise au Ministre de l'Economie et des Finances et au Ministre de la Défense qui sont chargés de préparer le décret autorisant la cession des bâtiments. Une fois le décret signé par le Premier Ministre, l'acte de vente des bâtiments pourra être conclu.  
Dans l'attente de la signature de cet acte et afin que ces 2 bâtiments qui ont subi deux hivers sans chauffage, puissent être habités rapidement, une autorisation d'occupation temporaire (AOT) pourra être accordée à la commune, ce qui permettra aux futurs occupants d'en assurer à leurs frais l'entretien immédiat.
- Vendredi 11 octobre 2013, il a reçu avec Paul BENOIST, une responsable de la Société LIDL qui leur a confirmé leur souhait de construire un nouveau magasin sur la zone commerciale (en face du garage Renault) à proximité du giratoire de la zone industrielle
- INTERMARCHÉ va mettre en place un système de DRIVE.
- Mercredi 16 octobre 2013, M. le Préfet a organisé une réunion avec certains élus du Saulnois pour nous inviter à réfléchir sur l'avenir des sous-préfectures. Il a annoncé qu'il n'y aurait pas de fermeture du bâtiment mais que les services allaient évoluer, en principe un nouveau sous-préfet devrait encore être nommé.
- Samedi 19 octobre 2013 a eu lieu le 5<sup>e</sup> parrainage au CFIM. La cérémonie fut comme les précédentes d'une grande qualité. D'ailleurs, le Colonel BILLAR, commandant en second de la 1<sup>ère</sup> Brigade Mécanisée a dit beaucoup de bien du CFIM de Dieuze. Lors de cette cérémonie, le Lieutenant-Colonel Pascal MULLER, 1<sup>er</sup> chef de corps du CFIM a reçu l'insigne de Chevalier de la Légion d'Honneur.
- Jeudi 24 octobre 2013, il a fait une intervention orale lors d'une séance publique au Conseil Général devant M. le Préfet dans le cadre du débat économique et social du Département. Ses propos concernaient l'avenir du site chimique de Carling et la nécessité urgente de récupérer l'ancien site chimique de Dieuze sur lequel la commune a des projets.
- Aujourd'hui, il a rencontré M. Patrick WEITEN, Président du Conseil Général, à propos de la nouvelle carte départementale des cantons
  - Les 51 cantons actuels sont transformés en 27 cantons
  - Le Saulnois est devenu 1 seul canton (au lieu de 5)
  - L'arrondissement de Sarrebourg est partagé en 2 cantons (au lieu de 5)
  - Le canton de Grostenquin est fusionné avec celui de Sarralbe
- Aujourd'hui, il a rencontré Justine DELACHE, membre de l'équipe qui a été choisie par le conseil municipal depuis plus d'un an dans le cadre d'une Délégation de Service Publique pour la reprise du centre équestre. Il ne manque plus que les statuts pour que le centre équestre soit mis à la disposition de la commune. Il constate que la commune a perdu beaucoup de temps.



Puis le Président passe à l'ordre du jour :

13/IX/96	Ancien local Hopp. Rue du Prel. Location à Saulnois Evolution Automobile. Avenant n° 7 au bail précaire
13/IX/97	A.C.A.D. Acquisition patinoire. Demande de subvention
13/IX/98	Marché de Noël. Location de chalets
13/IX/99	Office du Tourisme. Subvention
13/IX/100	Maison de santé pluridisciplinaire. Lancement consultation
13/IX/101	Affaire foncière. Acquisition SAFER Lorraine. Propriété WOZNIAK à Dieuze
13/IX/102	Parc Naturel Régional de Lorraine. Révision de la charte
13/IX/103	Réhabilitation des Salines Royales. Clos couvert de la Délivrance. Avenant n° 1 au lot 2 marché Chanzi Pardoux
13/IX/104	Aménagement de la voirie parking stand de tir – Marché Barassi 57 – avenant n° 1
13/IX/105	Communauté de Communes du Saulnois. Rapport d'activités 2012
13/IX/106	Marché de Noël. Location de chalets



**Point n° 13/IX/96 : ANCIEN LOCAL HOPP. RUE DU PREL. LOCATION A SAULNOIS EVOLUTION AUTOMOBILE. AVENANT N° 7 AU BAIL PRECAIRE**

Le Conseil municipal,  
entendu M. Paul BENOIST, adjoint délégué,  
VU la délibération du conseil municipal n° 06/III/52 du 30 mai 2006 autorisant la commune à louer à compter du 1<sup>er</sup> juin 2006 le local ancien garage Hopp rue du Prel, à la Société Saulnois Evolution Automobile au prix de 250 €/mois pour une durée de 18 mois,  
VU la délibération du conseil municipal n° 07/IX/89 du 29 novembre 2007 autorisant la commune à signer un avenant au bail d'occupation précaire signé le 22 juin 2006 pour une durée de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2007 aux mêmes conditions,  
VU la délibération du conseil municipal n° 08/VIII/99 du 13 novembre 2008 autorisant la commune à signer un avenant au bail précaire signé le 22 juin 2006 pour une durée de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2008 aux mêmes conditions,  
VU la délibération du conseil municipal n° 09/VIII/113 du 29 octobre 2009 autorisant la commune à signer un avenant au bail précaire signé le 22 juin 2006 pour une durée de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2009 aux mêmes conditions,  
VU la délibération du conseil municipal n° 10/IX/119 du 28 octobre 2010 autorisant la commune à signer un avenant au bail précaire signé le 22 juin 2006 pour une durée de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2010 aux mêmes conditions,  
VU la délibération du conseil municipal n° 11/XI/97 du 27 octobre 2011 autorisant la commune à signer un avenant au bail précaire signé le 22 juin 2006 pour une durée de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2011 aux mêmes conditions,  
VU la délibération du conseil municipal n° 12/X/102 du 25 octobre 2012 autorisant la commune à signer un avenant au bail précaire signé le 22 juin 2006 pour une durée de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2012 aux mêmes conditions,  
considérant la demande de la Société Saulnois Evolution Automobile pour une nouvelle prolongation de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2013,

après délibération

- autorise le maire à signer un avenant n° 7 au bail d'occupation précaire du 22 juin 2006. Les conditions de location restent inchangées, seule la durée est prolongée de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2013.

**Point n° 13/IX/97 : A.C.A.D. ACQUISITION PATINOIRE. DEMANDE DE SUBVENTION**

Le Conseil municipal,  
entendu M. Bernard FRANÇOIS, adjoint délégué,  
considérant que l'Association des Commerçants et Artisans Dieuzois – ACAD – souhaite faire l'acquisition d'une patinoire d'un coût de 40.000 € .T.T.C. qui sera installée dans la commune lors de manifestations et notamment pendant les fêtes de fin d'année,  
considérant qu'aucune subvention du Conseil Général ne peut être allouée dans le cadre de Noël de Moselle pour l'acquisition de ce matériel,

considérant la demande de subvention de l'ACAD pour l'achat de cette patinoire,

après délibération

- autorise le maire à verser une subvention de 15.000 € à l'ACAD, le montant restant dû pour cette acquisition, soit 25.000 €, étant à la charge de l'ACAD. Cet équipement restera propriété de l'ACAD qui en assurera la gestion et le stockage. Le stockage dudit matériel pourra éventuellement se faire dans un local communal sous conditions transcrites par convention. Le montage et le démontage du matériel restera exclusivement à la charge de l'ACAD. Le versement de cette subvention se fera sur présentation de la facture acquittée.
- autorise le maire à signer avec l'ACAD l'éventuelle convention à intervenir en cas de stockage du matériel.

### **Point n° 1/IX/98 : MARCHE DE NOEL. LOCATION DE CHALETS**

Le Conseil municipal,  
entendu M. Bernard FRANÇOIS, adjoint délégué,  
VU la délibération du conseil municipal n° 13/VI/74 du 18 juillet 2013 autorisant le maire à faire l'acquisition de 20 chalets pour améliorer la qualité du marché de Noël,  
Considérant que depuis la création dudit marché, l'ACAD gère la location des tentes aux participants et encaisse le montant des locations, la commune prenant à sa charge l'installation des tentes,

Considérant qu'il est souhaitable que l'ACAD continue à gérer la location des chalets comme par le passé,

Considérant que des tentes pourront encore être installées pour le marché de Noël,

Considérant la demande des forains de Dieuze qui souhaitent une location de chalets durant tout le mois de décembre,

Considérant la demande de camelots privés ou associations souhaitant la location de chalets courant décembre les week-ends où les commerces seront ouverts avant Noël,

après délibération

- fixe le prix de location d'un chalet à 25 € la journée pour le Marché de Noël aux participants hors forains. L'encaissement de cette location sera réalisé par l'ACAD. L'ACAD reversera à la commune une somme symbolique de 10 €, les 15 € restant rentreront dans les caisses de l'ACAD afin que le montant encaissé par l'ACAD reste sensiblement le même que les années précédentes.
- décide la mise à disposition gratuite d'un chalet à l'ACAD tout le mois de décembre pour la mise en place de la patinoire
- fixe le prix de location d'un chalet aux forains à 100 €/mois. L'encaissement se fera par la commune par le biais de l'agent de police municipale
- autorise le maire à signer une convention de location avec les forains.
- fixe le prix de location d'un chalet aux camelots privés et associations à 25 € le week-end. L'encaissement se fera par la commune par le biais de l'agent de police municipale.
- décide que l'installation des chalets se fera par les services techniques municipaux.

### **Point n° 13/IX/99 : OFFICE DU TOURISME. SUBVENTION**

Le Conseil municipal,  
entendu son président,  
MM. Bernard FRANÇOIS, président de l'OTSI et Jean-Marie WAGNER, Trésorier de l'OTSI ayant quitté la salle,

considérant l'état des dépenses réalisées en 2013 au titre d'avances pour la Ville de Dieuze par l'Office du Tourisme de Dieuze (distribution Dieuze Infos + URSSAF - livres Patois - fascicule Edmond About - déplacement Londres Directeur général des services - livres « Les Amis du Saulnois » - déplacement affiches journées archéologiques – déplacement athlètes dans les écoles - prix Emile Friant Salon de Peinture – document sur Salines – carte photos – livres « Les cahiers du Saulnois » - déplacement 1<sup>er</sup> adjoint à Paris, affaire Brancusi Botarro) pour un montant de 2.942,79 €,

après délibération

- décide le versement d'une subvention exceptionnelle à l'O.T.S.I. de Dieuze d'un montant de 2.942,79 €.

**Point n° 13/IX/100 : SANS OBJET**

**Point n° 13/IX/101 : AFFAIRE FONCIERE. ACQUISITION SAFER LORRAINE. PROPRIETE WOZNIAK A DIEUZE**

Le Conseil municipal,  
entendu son président,

VU le courrier de la SAFER Lorraine en date du 9 octobre 2013 selon lequel par décision du 1<sup>er</sup> octobre 2013 le Conseil d'Administration a décidé de procéder à l'attribution au profit de la Ville de Dieuze de 1 ha 73 a 04 ca des terrains de la propriété WOZNIAK à Dieuze,

après délibération

- décide d'acquérir les terrains désignés ci-après :

Relevé parcellaire du dossier de rétrocession n° RS 57 13 0231 01					
lieudit	section	numéro	sub	surface	Nature propriété
Pré Moreau	04	10	J	57 a 50 ca	P
Pré Moreau	04	10	K	1 ha 15 a 54 ca	P
<b>Total</b>	<b>04</b>	<b>10</b>		<b>1 ha 73 a 04 ca</b>	

au prix de 7.786,80 €  
+ frais SAFER 600,00 €

**TOTAL général 8.386,80 €**

- autorise le maire à signer l'acte authentique à intervenir. Rédaction Me Philippe SOHLER, notaire à Dieuze.

Les conditions de cession de ces terrains sont les suivantes :

- Situation locative : location sur la totalité de la surface
- Entrée en jouissance : par la perception des fermages
- Réserve et servitude : néant
- Conditions particulières : obligation de garder une destination agricole ou forestière pendant 10 ans, interdiction de morceler ou de lotir pendant 15 ans.

Blocage du bien attribué durant 15 ans

En cas de revente droit de préférence au profit de la SAFER pendant 15 ans

S'engage à maintenir l'exploitant en place, Mme Corinne BERG

**Point n° 13/IX/102 : PARC NATUREL REGIONAL DE LORRAINE. REVISION DE LA CHARTE**

Le Conseil municipal,  
entendu son président,

VU le Code de l'Environnement, notamment son article R 333-7,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret du 31 janvier 2003 portant classement du Parc Naturel Régional de Lorraine,

VU le décret n° 2011-1651 du 25 novembre 2011 portant prorogation du classement du Parc Naturel Régional de Lorraine,

VU la décision n° 463-2010 de la commission permanente du Conseil Régional de Lorraine approuvant le périmètre de révision de la Charte du Parc Naturel Régional de Lorraine et chargeant le Syndicat Mixte de gestion du Parc d'élaborer le projet de Charte révisé,

VU le projet de Charte révisée et le projet de statuts modifiés du Parc Naturel Régional de Lorraine, tels qu'approuvés par délibération du Parc Naturel Régional de Lorraine du 7 octobre 2013,

après délibération

- décide d'approuver sans réserve la Charte révisée du Parc Naturel Régional de Lorraine
- décide de confirmer l'adhésion, en tant que ville-porte, de la commune au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de Lorraine, selon les conditions précisées dans la note explicative jointe,
- décide d'approuver le projet de statuts modifiés du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de Lorraine ci-joint
- décide d'autoriser le maire à prendre toutes mesures et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Point n° 13/IX/103 : REHABILITATION DES SALINES ROYALES. CLOS COUVERT DE LA DELIVRANCE. AVENANT N° 1 AU LOT 2 MARCHE CHANZY PARDOUX**

Le Conseil municipal,  
entendu M. Bernard FRANÇOIS, adjoint délégué,

VU la délibération du conseil municipal n° 11/XIII/119 du 20 décembre 2011 autorisant le maire à signer le marché pour la réfection du clos couvert de la Délivrance avec l'entreprise CHANZY PARDOUX – lot 2 – maçonnerie – enduit – pour un montant de 268.891,36 € H.T. soit 321.594,06 € T.T.C.,

Considérant que pour mener à bien cette réfection, des travaux supplémentaires sont nécessaires, à savoir :

	H.T.
- Reprise du mur effondré sur pignon nord	9.016,00 €
- Création de deux niches pour nourrices chauffage	1.800,00 €
- Démolition de deux allèges dans fondations	8.600,00 €
- Ravalement mur pour passage accessibilité	900,00 €
	<hr/>
	20.316,00 €

VU l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 4 novembre 2013,

après délibération

- autorise le maire à signer l'avenant n° 1 avec l'entreprise CHANZY PARDOUX au lot 2 – maçonnerie – enduit – au marché réfection du clos couvert de la Délivrance d'un montant de 20.316 € H.T. soit 24.297,94 € T.T.C. portant ainsi le marché initial à 289.207,36 € H.T. soit 345.892,00 € T.T.C.

**Point n° 13/IX/104 : AMENAGEMENT DE LA VOIRIE PARKING STAND DE TIR – MARCHE BARASSI 57 – AVENANT N° 1**

Le Conseil municipal,  
entendu M. Paul BENOIST, adjoint délégué,

VU la délibération du conseil municipal n° 13/III/34 du 28 mars 2013 autorisant le maire à signer le marché d'aménagement de la voirie du parking du stand de tir avec l'entreprise BARASSI 57 pour un montant de 385.135,50 € H.T. soit 460.622,06 € T.T.C.

Suite à la demande de la Société JACKY, des travaux supplémentaires sont nécessaires, à savoir :

	H.T.
- aménagement plate-forme de lavage des véhicules ateliers Jacky	65.270,00 €

VU l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 4 novembre 2013,

après délibération

- autorise le maire à signer l'avenant n° 1 avec l'entreprise BARASSI 57 au marché aménagement de la voirie parking stand de tir d'un montant de 65.270 € H.T. soit 78.062,92 € T.T.C. portant ainsi le marché initial à 450.405,50 € H.T. soit 538.684,98 € T.T.C.

### **Point n° 13/IX/105 : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SAULNOIS. RAPPORT D'ACTIVITES 2012**

Le Conseil municipal,  
entendu son président,  
VU le rapport d'activités établi par la Communauté de Communes du Saulnois  
faisant ressortir le bilan de toutes les décisions et actions engagées dans chaque commission,  
  
après délibération

- approuve le rapport d'activités 2012 établi par la Communauté de Communes du Saulnois.

### **Point n° 13/IX/106 : MARCHE DE NOEL. LOCATION DE CHALETS**

Le Conseil municipal,  
entendu M. Bernard FRANÇOIS, adjoint délégué,  
VU la délibération du conseil municipal n° 13/VI/74 du 18 juillet 2013  
autorisant le maire à faire l'acquisition de 20 chalets pour améliorer la qualité du marché de Noël,  
Considérant que depuis la création dudit marché, l'ACAD gère la location  
des tentes aux participants et encaisse le montant des locations, la commune prenant à sa charge  
l'installation des tentes,  
Considérant qu'il est souhaitable que l'ACAD continue à gérer la location  
des chalets comme par le passé,  
Considérant que des tentes pourront encore être installées pour le marché  
de Noël,  
Considérant la demande des forains de Dieuze qui souhaitent une location  
de chalets durant tout le mois de décembre,  
Considérant la demande de camelots privés ou associations souhaitant la  
location de chalets courant décembre les week-ends où les commerces seront ouverts avant Noël,  
VU la délibération du conseil municipal n° 13/IX/98 du 7 novembre 2013,  
  
après délibération

- fixe le prix de location d'un chalet à 25 € la journée pour le Marché de Noël aux participants hors forains. L'encaissement de cette location sera réalisé par l'ACAD. L'ACAD reversera à la commune une somme symbolique de 10 €, les 15 € restant rentreront dans les caisses de l'ACAD afin que le montant encaissé par l'ACAD reste sensiblement le même que les années précédentes.
- décide la mise à disposition gratuite de 2 chalets à l'ACAD tout le mois de décembre pour la mise en place de la patinoire
- fixe le prix de location d'un chalet aux forains à 100 €/mois.
- autorise le maire à signer une convention de location avec les forains.
- fixe le prix de location d'un chalet aux camelots privés et associations à 25 € le week-end. L'encaissement se fera par la commune par le biais de l'agent de police municipale.
- décide que l'installation des chalets se fera par les services techniques municipaux.
- annule et remplace la délibération n° 13/IX/98 du 7 novembre 2013.

### **Divers**

Paul BENOIST dresse un point de situation sur le dossier de l'usine d'eau. Aujourd'hui, tant que le mandataire n'a pas fini, on ne peut rien faire.

Paul BENOIST présente un projet d'implantation sur la zone commerciale porté par Franck MENNEL et par Eric BEAUVAIS.

Paul BENOIST évoque le projet de reprise du bâtiment Traitail par une activité ludique type paintball.

Christiane MASSON demande ce qu'il advient du dossier Mackowiack sur la zone intercommunale.

Christiane MASSON signale que la rue de la Collerie est pleine de trous et l'espace non aménagé pose des problèmes en raison du stationnement sauvage. L'agent de police étudiera la question.

Antoine COLLINGRO informe l'assemblée que la Poste de Morville-les-Vic est en restructuration. Deux départs en retraite ne sont pas remplacés.

Agnès LONARDI demande où en est le panneau lumineux. La commande est passée depuis septembre, il sera installé avant les fêtes de Noël.

Agnès LONARDI demande si l'activité cinéma fonctionne encore. Bernard FRANÇOIS indique que l'appareil de projection est en panne. Le coût de la réparation est élevé aussi, il a été décidé d'attendre la fin des travaux de la nouvelle salle de cinéma et d'installer un appareil numérique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 22 h 30.